

DÉSHERBANT CURATIF D'ORIGINE NATURELLE* - PRODUIT DE BIOCONTRÔLE -



DESERCO
CAP VERT

ESPACES VERTS
ET PHYTOSANITAIRE

ACTION
• Désherber



Fabriqué

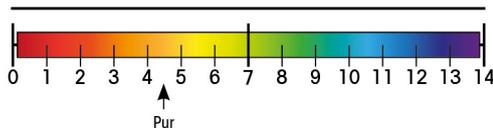
en France

CONDITIONNEMENTS :



Bidon
5 L

pH :



RÈGLEMENTATION :

- Nom homologué NATUR'NET® - A.M.M. n° 2140121 détenue par BHS (1 rue du Gué Malaye - 95470 VEMARS). Produit distribué par IPC SAS.
- Agrément BR00323 pour la distribution des produits phytopharmaceutiques.
- Emploi autorisé dans les jardins.

AVEC CE PRODUIT, IPC VOUS PROPOSE :

- PULVERISATEUR AUTONOME ● PULVÉRISATEUR DORSAL ● SUPERPULVOR

IR :

09/22

INNOVATION :

- Formule «nouvelle génération» offrant une alternative raisonnée au désherbage traditionnel à base de produit chimique.
- Agit par contact. Déshydrate la plante = Se dessèche au bout de quelques heures.
- Efficace sur un grand nombre de plantes non désirées.

PROTECTION :

- *Substance active présente dans la nature (acide pelargonique notamment extrait du géranium).
- Ne tache pas les supports traités.
- Sans effet racinaire sur les plantations voisines
- Replantation possible seulement 3 jours après le traitement.

CONSEIL :

- Idéal pour le désherbage des allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières, voiries, ...
- Utilisable aussi bien par les collectivités publiques que les sociétés privées : services communaux, paysagistes, services de maintenance ou d'entretien de sociétés, jardiniers professionnels, terrains de golf, restaurateurs, commerçants, hôteliers, grandes surfaces, ...

MODE D'EMPLOI :

7 CONDITIONS À RESPECTER POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE : ● Traiter lorsque la température extérieure est comprise entre 12 et 25°C à l'ombre. ● Les feuilles des mauvaises herbes doivent être sèches, sans pluie, ni rosée avant le traitement. ● Ne pas avoir d'épisode pluvieux au moins 12 H après l'application. ● Agiter avant emploi. Diluer le produit à 13 %. ● Effectuer un traitement localisé (par tache). ● Couvrir la plante de manière homogène jusqu'à ruissellement. ● À utiliser uniquement sur des jeunes adventices (stade 4 feuilles max). ● Toujours rincer soigneusement le matériel et le bidon vide et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée.

*Pour plus d'informations, se reporter à la fiche complémentaire.

CARACTÉRISTIQUES :

- Liquide blanc laiteux.
- Point/intervalle de fusion : ≤ 0 °C.
- Point/intervalle d'ébullition : environ 100°C.
- Point d'éclair : >> 100°C.
- Densité relative : environ 1.

IPC

une entreprise
certifiée

ISO 9001 : 2015
ISO 14001 : 2015



Quality Assurance
Systems Ltd

Innovation Protection Conseil

IPC SAS – CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 – FRANCE
Tél. : 0033 (0)2.98.43.45.44. – Fax : 0033 (0)2.98.44.22.53.

Page 1 sur 3
Création : 12.12.16
IR : 01.09.22

DESERCO CAP VERT

Dés herbant curatif d'origine naturelle
Produit de biocontrôle



MODE D'EMPLOI :

7 CONDITIONS À RESPECTER POUR UNE EFFICACITE OPTIMALE

- Traiter lorsque la température extérieure est comprise entre 12°C et 25°C à l'ombre.
- Les feuilles des mauvaises herbes doivent être sèches, sans pluie, ni rosée avant le traitement.
- Ne pas avoir d'épisode pluvieux au moins 12H après l'application.
- Agiter avant emploi, diluer le produit à 13 %.
- Effectuer un traitement localisé (par tache).
- Couvrir la plante de manière homogène jusqu'à ruissellement.
- À utiliser uniquement sur des jeunes adventices (stade 4 feuilles max).

Toujours rincer soigneusement le matériel et le bidon vide et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée.

PÉRIODES D'UTILISATION :

- Période optimum
- Période déconseillée

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DOSES D'EMPLOI ET USAGES HOMOLOGUES :

- Arbres et arbustes, Rosier* Dés herbage* Plantation Pleine terre : 13ml/m² 4 appl max par an.*
- Cultures florales et plantes vertes* Dés herbage 13 ml/m² 4 appl max par an.*
- Cultures légumières* Dés herbage : 13ml/m² 2 appl max par an.*
- Gazons de graminées* Traitement Parties Aériennes* Mousses : 9 ml/m² 1 appl max par an (uniquement en arrosage).*
- Cultures fruitières, Petits Fruits, Traitements généraux* Dés herbage* Cultures Installées : 13 ml/m² 4 appl max par an (ne pas utiliser sur de jeunes pousses de framboisiers et autres rubus).*
- Traitements généraux* Dés herbage* Avant Mise Culture : 13 ml/m² 4 appl max par an.
- Traitements généraux* Destruction Algues – Destruction Mousses : 13 ml/m² 4 appl max par an.
- Usages non agricoles* Dés herbage* Allées Parcs Jardins Trottoirs, Cimetières, Voies : 13 ml/ m² 4 appl max par an.
- ZNT de 5 m.

Intervalle entre les applications : de 21 à 60 jours. - Délai avant récolte : 5 jours.

*** L'autorisation inclut la lutte contre les mousses et algues.**

Volume solution souhaitée	Dose du produit	Volume d'eau	Surface traitée
1 L	13 cl (= 130 ml)	87 cl	10 m ²
3 L	39 cl (= 390 ml)	261 cl	30 m ²
5 L	65 cl (= 650 ml)	435 cl	50 m ²

DESERCO CAP VERT



CONSEILS D'UTILISATION :

- Porter des gants et une tenue de jardinage
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité de points d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles.
- Éviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines.
- Pour protéger les eaux souterraines, appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'acide pélagronique uniquement de mars à août pour les usages revendiqués sur légumes et gazons et de mars à septembre sur surfaces perméables (allées) et arbres fruitiers.
- Éviter toute pulvérisation vers les parties vertes des plantes à préserver.
- Vérifier la compatibilité des surfaces en effectuant un test sur une partie cachée de la zone à traiter.
- **Restrictions d'utilisation** sur les surfaces imperméables : ne peut pas être appliqué sur des surfaces imperméables situées à proximité de point d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles. Ne peut être appliqué que sur les allées perméables.

CONSEILS D'UTILISATION :

- Ne pas appliquer sur dalles en résine ou en marbre.
- Attendre le séchage complet de la zone avant réentrée (6 heures par temps sec).
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit sec et frais.
- Réemploi de l'emballage interdit.
- Éliminer les emballages avec ou sans reliquat de produit dans une déchetterie.
- Rincer soigneusement le matériel utilisé et l'emballage vide, à 3 reprises et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée.